

Registre sur le pont d'étagement du boulevard du Quartier : Le processus de consultation a été respecté

Brossard, le 29 mars 2017 - Après les trois jours de registre prévus dans le cadre de l'adoption du règlement d'emprunt REG-385 Travaux de construction du pont d'étagement du boulevard du Quartier, la Ville annonce que le nombre de demandes requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire a été atteint.

« Le conseil municipal prend acte du résultat et respecte le processus démocratique qui permet aux citoyens de se prononcer sur des projets et des décisions qui ont un impact sur leur milieu de vie. Puisqu'un certain nombre de citoyens s'opposent à l'adoption du règlement, il appartiendra aux membres du conseil d'analyser les options possibles quant à la suite de ce projet structurant et prendre une décision à ce sujet. Il y a possiblement d'autres solutions mais il faudra évaluer si elles sont aussi avantageuses pour les citoyens », a déclaré le maire de Brossard, Paul Leduc.

La construction du nouveau viaduc vise à permettre le développement de nouveaux projets domiciliaires et commerciaux près de l'ancien golf de Brossard. Ces projets doivent d'ailleurs apporter plusieurs milliards de dollars en richesse foncière à Brossard, ce qui générerait ainsi des millions de dollars en nouveaux revenus de taxation.

Ce lien routier projeté doit assurer un accès rapide et direct aux différents secteurs, accroître la fluidité de la circulation et l'accessibilité pour les développements actuels et futurs dans le secteur, mais surtout, il favorisera un meilleur accès à la future station du Réseau électrique métropolitain (REM).

« La Ville a fait ses devoirs en informant les citoyens de façon transparente, complète et objective quant aux coûts, bénéfices et retombées de ce projet. Les agissements de Mme Assaad, qui a fait circuler de fausses informations et a trompé les citoyens de Brossard en leur présentant des chiffres falsifiés, sont tout à fait déplorables. C'est d'ailleurs en ce sens que le conseil municipal a adopté une motion de blâme à son endroit lors de la dernière séance régulière », a conclu le maire Leduc.

Rappelons également que la Ville de Brossard a fait une demande de subvention au député de La Pinière, le ministre Gaétan Barrette, qui pourrait permettre de réduire la facture municipale. La demande a été réitérée à quelques reprises au cours des dernières années et les discussions avec le gouvernement sont toujours en cours.

- 30 -

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311